

POLITIQUE

ÉTRANGÈRE

CANADIENNE



Affaires extérieures External Affairs
Canada Canada

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

Déclaration de l'ambassadeur
William Bauer, chef de la
délégation du Canada, à la
séance de clôture de la réunion
d'experts sur les contacts entre
les personnes de la Conférence
sur la sécurité et la coopération
en Europe

Canada

BERNE, SUISSE

Le 26 mai 1986

Déclaration de l'ambassadeur William Bauer, chef de la délégation du Canada, à la séance de clôture de la réunion d'experts sur les contacts entre les personnes de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe - 26 mai 1986

Monsieur le Président,

Après des heures de négociations, les participants à cette réunion n'ont pu tomber d'accord sur un document de clôture.

C'est là évidemment une cause de déception, particulièrement pour ceux qui ont assumé la majeure partie du fardeau des négociations et qui ont consacré tant d'énergie à chercher à susciter un dénouement positif. Je songe particulièrement aux délégués du groupe des pays neutres et non alignés qui fournissent des projets de textes destinés à servir de base aux négociations ainsi qu'un coordonnateur expérimenté pour ces dernières; nous leur sommes reconnaissants de l'activité soutenue qu'ils ont déployée avec dévouement pour amener un compromis.

Ce serait une erreur, toutefois, d'attribuer une trop grande partie de notre déception à notre incapacité de produire un document; c'était l'espoir de ma délégation, comme celui de beaucoup d'autres, que cette réunion puisse faire une contribution réelle aux dispositions de la CSCE sur les contacts entre les personnes, mais nous n'envisagions pas que cette contribution revête seulement la forme d'un autre document. Il est d'autres motifs de déception, et ceux-là sont plus graves.

Monsieur le Président, le gouvernement canadien espérait que certains États signataires de la CSCE verraient en cette réunion une occasion de signaler un assouplissement de leur pratiques et politiques restrictives touchant les contacts entre les personnes. Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration d'ouverture, nous avons trouvé un motif d'encouragement particulier dans les propos tenus par le secrétaire général Gorbatchev au 27^e Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique, selon lesquels l'élément humanitaire constituait un principe fondamental de l'approche soviétique en matière de sécurité internationale et un esprit positif et humain devait se manifester pour la solution des problèmes de réunion des familles et des autres questions de contacts entre les personnes. Je sais qu'il existait aussi des espérances analogues de la part d'un grand nombre de Canadiens dont les vies ont été si gravement touchées par les politiques qu'appliquent actuellement dans ce domaine l'Union soviétique et certains autres pays.

En dépit du travail acharné auquel a donné lieu la formulation de propositions raisonnables qui auraient apporté des solutions à cette question si elles avaient été adoptées et mises en oeuvre, ma délégation ne s'attendait aucunement que toutes les propositions avancées par nous et par d'autres membres du groupe de pays occidentaux feraient nécessairement partie de recommandations acceptables pour tous. On espérait toutefois que les États participants qui avaient été le moins attentifs à la lettre et à l'esprit de leurs engagements d'Helsinki et de Madrid sur les contacts entre les personnes saisiraient l'occasion de cette réunion pour indiquer au moins leur intention d'assouplir leur contrôles actuels et de favoriser une solution des cas humanitaires encore non réglés.

Les premiers augures, il faut l'admettre, n'étaient pas favorables: la tentative de ma délégation de mettre à profit l'occasion de cette réunion pour discuter de cas humanitaires précis sur une base bilatérale et privée ont été peu fructueux; certaines délégations que nous avons abordées ont refusé même de discuter de cas particuliers. Même après cette déception, toutefois, nous recherchions encore, dans nos débats ici et, finalement, dans les négociations, le signe d'un changement d'attitude. Nous avons essayé, jour après jour, d'expliquer les préoccupations des Canadiens au sujet des problèmes des contacts entre les personnes en URSS et dans beaucoup de pays d'Europe de l'Est, mais nous avons reçu très peu de réponses, voire aucune, des responsables. Qui plus est, la majorité des importantes propositions qui ont été avancées ont été rejetées fermement par certaines délégations, ou elles n'auraient été acceptées qu'après des modifications radicales qui leur enlevaient beaucoup de portée et d'efficacité.

Le désappointement de ma délégation, Monsieur le Président, ne réside donc pas tellement dans notre incapacité de produire un document: après tout, nous avons déjà produit des documents forts dans le cadre de l'Acte final d'Helsinki et du document de clôture de Madrid. Nous ne manquons pas vraiment de documents sur les normes de performance; ce qui fait défaut, c'est leur observation par certains États signataires. Notre déception profonde vient du fait que nos entretiens bilatéraux, les débats officiels de nos réunions et, finalement, nos négociations n'ont révélé aucune volonté nouvelle, de la part de certains États, de prendre de véritables dispositions pour faciliter des déplacements et contacts plus libres et résoudre les cas humanitaires.

Monsieur le Président, même si nous n'avons pu nous mettre d'accord sur des conclusions, ma délégation est heureuse de la teneur de cette réunion et de la manière dont elle s'est déroulée. Nous avons examiné avec franchise et minutie la nature des obstacles à des déplacements et contacts plus libres. La plupart des délégations ici réunies ont pris davantage conscience, peut-être, de l'importance vitale de la notion du droit de quitter son pays et d'y rentrer. Si certains pays respectaient ce droit, cet engagement international, comme le font la plupart des États signataires de la CSCE, la plupart des difficultés que nous avons identifiées se trouveraient balayées d'un seul coup. Mais, malheureusement, il n'était que trop évident que l'Union soviétique et certains autres pays du Pacte de Varsovie ne sont pas prêts à reconnaître ce droit dans l'avenir prévisible, ni à discuter de manière sérieuse ou constructive de l'élément humain de l'Acte final. Vu cette malheureuse réalité, il incombe aux États qui continuent de ne pas laisser sortir librement leurs citoyens de leur territoire de faire preuve du maximum de souplesse, de se montrer sensibles aux préoccupations d'ordre humanitaire et d'alléger, dans toute la mesure du possible, le terrible fardeau que ces contraintes font peser sur l'esprit humain.

Le débat a révélé que des progrès ont été réalisés dernièrement, dans certains pays, en vue d'un allègement des frustrations et des tribulations découlant des entraves imposées à la liberté des citoyens de quitter leur pays et d'y rentrer. Il a montré cependant qu'il existe toujours, dans quelques États, une attitude rigide due, semble-t-il, à des craintes excessives ou à un sentiment d'insécurité, ainsi qu'une indifférence persistante des responsables à l'égard des problèmes humanitaires. La manière dont sont traitées certaines personnes qui cherchent à quitter certains pays -- manière qui traduit au mieux l'incompréhension, au pire une hostilité active -- laisse au monde une image peu attrayante qui peut avoir une série de conséquences négatives. Il nous vient immédiatement à l'esprit les exemples des juifs soviétiques et de la minorité turque en Bulgarie.

Il est ressorti également de notre débat, en ce qui concerne les voyages pour visite à la famille et la réunion des familles, que nous n'avons pas simplement affaire aux problèmes des longues séparations familiales dues aux conséquences de la Deuxième Guerre mondiale, mais aux effets directs, à une époque plus récente, des systèmes de contrôle des sorties mis en oeuvre dans certains pays. Les

propositions du gouvernement canadien pour cette réunion avaient trait principalement à des solutions à ces problèmes. Par exemple, une bonne partie de l'immigration provenant de ces pays a été considérée comme illégale par leurs gouvernements et, en conséquence, des lois dures ont limité encore plus gravement les contacts et la réunion des familles des émigrants en cause. Une proposition cherchait une levée de ces restrictions en faveur des membres des familles qui n'avaient commis aucune infraction, mais elle a été fermement rejetée comme "non négociable".

Les limitations imposées dans certains pays aux voyages pour visite à des membres de la famille sont cause d'amertume, mais l'incapacité de maintenir des amitiés et des contacts professionnels à cause des restrictions qui s'appliquent aux voyages peut être aussi une raison de frustration profonde. Nous avons constaté, pour ce qui est des contacts religieux, que les croyants de certains pays peuvent n'avoir aucune occasion, ou très peu d'occasions de faire la connaissance de coreligionnaires en dehors de leur pays. Une proposition que nous avons coparrainée à ce sujet a fait l'objet d'une modification si rigide qu'elle en est devenue méconnaissable. Même le mot "croyant" est trop incendiaire pour certains pays. Les membres de minorités nationales et de cultures régionales dans certains pays sont empêchés d'être réunis avec leur famille, ou d'avoir librement contact avec des personnes d'autres pays qui ont la même langue, la même religion ou la même culture, mais il a été impossible d'obtenir une proposition valable pour remédier à ce problème.

Monsieur le Président, ma délégation a parlé avec franchise et fermeté, à cette réunion, des problèmes auxquels nous sommes confrontés. Le fait que beaucoup de nos tentatives en vue d'un dialogue raisonnable ont été rejetées ne nous décourage pas: nous reviendrons à ce sujet à la réunion complémentaire de la CSCE qui aura lieu plus tard cette année à Vienne, et nous espérons que d'ici là les pays qui étaient opposés ici à nos tentatives auront choisi une approche plus productive.

Nous avons cru nécessaire, et nous croyons toujours nécessaire de parler de la consternation et même de la colère des Canadiens -- Canadiens très familiarisés avec les pays en question -- qui voient des restrictions inutiles, ou des restrictions appliquées dans un esprit bureaucratique rigide et avec une étroitesse non justifiée. On nous a dit que certains pays font face à de graves problèmes de balance

des paiements, s'inquiètent de la possibilité de perdre à l'émigration des gens aux compétences indispensables, ou encore ont des intérêts légitimes de sécurité à protéger. Mais ces préoccupations ne justifient pas vraiment les mesures d'une sévérité hors de proportion qu'appliquent certains pays à l'égard du droit des citoyens de quitter leur pays et d'y rentrer quand ils le veulent.

Le Canada n'a aucun désir d'aggraver les problèmes des paiements de ses partenaires commerciaux: il n'a aucun intérêt à encourager l'immigration en provenance d'Europe de l'Est, et il ne cherche assurément pas à bouleverser la sécurité des États. Ce que veulent les Canadiens, toutefois, c'est avoir l'assurance que tous leurs partenaires au sein de la CSCE respecteront d'une manière égale les valeurs humaines fondamentales -- au lieu d'avoir simplement en commun des principes et lignes de conduite en matière politique et économique --, qu'ils auront le même souci fondamental des droits de la personne. Ils se demandent aussi comment un certain niveau minimum de confiance mutuelle pourra jamais être réalisé dans des domaines comme le contrôle des armements et la sécurité, lorsque des entreprises dans le domaine humanitaire sont écartées avec arrogance en raison de leur non-conformité avec le régime politique et social d'un pays, quel que soit le sens que peut revêtir cette expression. Ils s'inquiètent non seulement du sort des parents et amis de Canadiens, mais aussi pour toutes les personnes qui désirent être libres de vivre là où elles veulent et avec qui elles choisissent, ou simplement être libres de jouir d'horizons plus étendus quand elles en éprouvent le besoin, en ayant confiance qu'elles pourront rentrer dans leur patrie sans faire face à la suspicion, à la persécution ou à la honte. Ce sont là les désirs normaux de la plupart des gens, partout. La prise de conscience commune de ces vérités est cruciale pour le développement des contacts Est-Ouest entre les personnes, et elle se situe au coeur de la grande tradition européenne à laquelle appartiennent la plupart d'entre nous ici. C'est aussi un élément essentiel de notre tâche du renforcement de la confiance mutuelle entre nos pays, sur laquelle doit reposer toute coopération plus vaste que nous essayons d'instaurer.

En conclusion, Monsieur le Président, j'aimerais exprimer la reconnaissance de ma délégation à nos hôtes, au Secrétaire général et à tous les membres du Secrétariat, ainsi que mon admiration pour la patience de tous mes collègues -- et celle des interprètes -- qui nous ont entendus jusqu'au bout.

NOTE:

Il existe également trois autres déclarations à ce même propos, deux de l'ambassadeur William Bauer (23 avril et 30 avril) et une de M. Stuart Beattie (2 mai). On peut se les procurer en s'adressant au ministère des Affaires extérieures, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario), K1A 0G2.